



Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

*Rapport annuel aux porteurs de parts
et rapport de l'auditeur indépendant*

31 décembre
2025

Table des matières

Rapport annuel de la direction sur le rendement de la Société	3
États financiers annuels audités	10

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1 888-362-7172, en nous écrivant à l'adresse suivante : Ninepoint Partners LP, Royal Bank Plaza, tour Sud, 200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27, Toronto (Ontario) M5J 2J1, ou en visitant notre site Web, à www.ninepoint.com, ou le site Web de SEDAR+, à www.sedarplus.ca.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de l'une des façons indiquées ci-dessus pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration ou du dossier de vote par procuration, ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Note sur les énoncés prospectifs

Le présent rapport peut contenir des énoncés qui constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de situations futurs, ou y font référence, ou comportent des mots ou des expressions comme « prévoir », « croire », « planifier », « estimer », « s'attendre à », « entendre » ou « cible » ou la forme négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables, ou utilisent la forme future ou conditionnelle de verbes comme « pouvoir » et « devoir » et des expressions semblables dans la mesure où elles se rapportent à la performance financière future de la Société ou d'un titre et aux stratégies et perspectives de placement de la Société. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques, mais ils reflètent les attentes ou prévisions de résultats futurs en date du présent rapport. Ces énoncés prospectifs sont soumis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement des attentes actuelles, notamment des facteurs généraux d'ordre économique, politique et des facteurs liés aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence, des changements technologiques, des modifications à la réglementation gouvernementale, des modifications à la réglementation et aux lois sur les valeurs mobilières, des modifications aux lois fiscales, des procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et des catastrophes naturelles. Cette liste de risques, d'incertitudes et d'hypothèses importants n'est pas exhaustive. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. L'information prospective contenue dans le présent rapport n'est à jour qu'à la date du présent rapport. Il ne faut pas s'attendre à ce que cette information soit en toutes circonstances mise à jour, complétée ou modifiée, que ce soit en raison de nouvelles informations, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autrement.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Objectif et stratégies de placement

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership (la « Société ») est un fonds d'investissement à capital fixe. L'objectif de placement de la Société consiste à permettre aux commanditaires de réaliser une plus-value du capital et de bénéficier d'importants avantages fiscaux en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions accréditives et d'autres titres, s'il y a lieu, d'émetteurs du secteur des ressources dont les activités principales viseront i) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources minières ou ii) certaines activités de production d'énergie susceptibles de générer des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. La Société investira dans des émetteurs du secteur des ressources au Canada. Pour réaliser cette stratégie, le gestionnaire accorde une préférence marquée aux sociétés à l'étape de la production, ce qui, selon Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire »), devrait atténuer le risque de perte associé à un investissement dans des sociétés qui se trouvent à un stade antérieur.

Risques

Les risques d'investir dans la Société sont décrits dans le prospectus daté du 16 septembre 2025. Depuis sa création, la Société n'a été touchée par aucun changement important ayant eu une incidence sur le risque global au cours de la période.

Résultats d'exploitation

Au 31 décembre 2025, la valeur liquidative par part de catégorie A aux fins des opérations s'établissait à 20,73 \$.

Les marchés des produits de base ont affiché des résultats mitigés au deuxième semestre de 2025, les rendements étant diversifiés à l'échelle des secteurs. Les prix de l'énergie sont demeurés généralement bas tandis que l'offre mondiale est demeurée suffisante et que la croissance de la demande s'est affaiblie dans un contexte de ralentissement économique. Les prix des métaux industriels ont été volatils, ceux du cuivre et de certains métaux de base ayant fléchi au début de la période en raison du ralentissement des activités manufacturières et de la faiblesse continue dans le secteur de l'immobilier en Chine, mais les conditions se sont grandement améliorées plus tard dans l'année. Des perturbations de l'approvisionnement, les faibles stocks et l'amélioration des prévisions macroéconomiques ont entraîné une forte remontée des prix du cuivre, qui ont atteint des sommets historiques vers la fin de l'année. Les métaux précieux ont, une fois de plus, mieux fait que l'ensemble du marché des produits de base.

Tant le prix de l'uranium que le cours des titres de participation de sociétés d'uranium ont augmenté au deuxième semestre de 2025, prolongeant le rebond qui avait commencé au début de cette période. Le prix de l'uranium au comptant a augmenté de façon constante, appuyé par les contrats en cours conclus avec les services publics, une croissance limitée de l'offre à court terme et l'écoulement des stocks secondaires. À la fin de l'année, les prix étaient ancrés dans la fourchette entre 80 \$ US et 85 \$ US la livre, tandis que les titres de participation des sociétés d'uranium ont dégagé un rendement bien supérieur à celui des actions du secteur des produits de base sous-jacents. Ce rendement a été favorisé par un soutien constant des politiques à l'égard de l'énergie nucléaire et des déficits structurels persistants de l'offre.

L'or a continué à se distinguer en atteignant de nombreux sommets quasi-records au deuxième semestre de 2025. Le prix du lingot a été soutenu par le risque géopolitique élevé, les achats réguliers des banques centrales et les attentes à l'égard d'un assouplissement de la politique monétaire. Bien que les prises de bénéfices intermittentes aient mené à des reculs des prix à court terme, la demande des investisseurs est demeurée solide, renforçant la position de l'or à titre de valeur refuge de base.

La valeur liquidative de la Société s'établissait à 21,9 millions de dollars au 31 décembre 2025.

Facilité d'emprunt

La Société a conclu une facilité d'emprunt (la « facilité d'emprunt ») avec une banque à charte canadienne afin de financer les honoraires des placeurs pour compte, les frais du placement et les frais courants de la Société, y compris les frais de gestion. La Société peut emprunter le montant total des honoraires des placeurs pour compte et des frais du placement, jusqu'à concurrence de 10 % du produit brut de tout placement individuel. L'obligation qui incombe à la Société aux termes de la facilité d'emprunt est garantie par une mise en gage de tous les actifs détenus par la Société. Avant la première des dates suivantes : a) la dissolution de la Société, b) la date où une opération de roulement en organisme de placement collectif ou une opération de liquidité de rechange (au sens indiqué dans le prospectus de la Société) est réalisée et c) la date d'échéance de la facilité d'emprunt, tous les montants en cours aux termes de la facilité d'emprunt, y compris l'intérêt couru sur ces montants, devront être remboursés en totalité. L'intérêt est calculé selon le taux préférentiel de la banque. Si un manquement survient à l'égard des clauses restrictives qui s'appliquent, le remboursement immédiat des intérêts courus et du principal restant dû est exigé. Au 31 décembre 2025, la Société ne respectait pas les clauses restrictives de la facilité d'emprunt, mais avait exercé son droit à ce que cette exigence soit levée pour une période pouvant aller jusqu'à quatre mois consécutifs. En février 2026, ce manquement a été corrigé dans le délai de la période de correction autorisée de quatre mois.

Au 31 décembre 2025, l'emprunt en cours était constitué d'un emprunt à taux préférentiel d'un montant en principal (y compris les intérêts à payer) de 1 698 739 \$. Les montants minimum et maximum empruntés au cours de la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

31 décembre 2025

	Juste valeur	de parts de la Société
	\$	%
Montant maximum emprunté	1 694 034	7,74
Montant minimum emprunté	1 119 034	5,11

Les charges d'intérêts, y compris les commissions d'attente et les frais bancaires, pour la période allant du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025 se sont élevées à 19 904 \$.

Événements récents

Aucune modification importante n'a été apportée à la stratégie de placement et aux caractéristiques de la Société au cours de la période allant du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025. Le gestionnaire surveille activement la position du portefeuille de la Société pour tenir compte de l'évolution des conditions actuelles du marché et du contexte économique.

Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

La Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 2,00 % de la valeur liquidative, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Pour la période allant du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025, la Société a engagé des frais de gestion de 124 948 \$ (y compris les taxes). La totalité des frais de gestion engagés par la Société est attribuable aux services de conseil en placement.

CHARGES D'EXPLOITATION

La Société s'acquitte de ses propres charges d'exploitation qui comprennent notamment les honoraires d'audit, les frais juridiques, les droits de garde, les droits de dépôt et les charges administratives, ainsi que le coût de la communication de l'information aux porteurs de parts. La Société pourra utiliser la facilité d'emprunt pour financer ces frais. Le gestionnaire peut payer une partie de ces charges pour le compte de la Société et est ensuite remboursé par la Société. Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de la Société ou y renoncer, et peut mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans l'état du résultat global. Pour la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025, aucun montant n'a été pris en charge par le gestionnaire.

AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société s'est appuyée sur l'approbation, les recommandations favorables ou les directives permanentes du comité d'examen indépendant de la Société pour effectuer des opérations entre parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières concernant la Société et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers de la Société pour la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025.

Actif net par part de la Société¹

	31 déc. 2025 ⁴ \$
Catégorie A	
Actif net à l'ouverture de la période ²	22,98
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :	
Total des produits	–
Total des charges	(0,20)
Profits réalisés (pertes réalisées)	–
Profits latents (pertes latentes)	(1,21)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	(1,41)
Distributions :	
Total des distributions annuelles	–
Actif net à la clôture de la période	21,58

	31 déc. 2025 ⁴ \$
Catégorie F	
Actif net à l'ouverture de la période ²	23,86
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :	
Total des produits	–
Total des charges	(0,21)
Profits réalisés (pertes réalisées)	–
Profits latents (pertes latentes)	(1,25)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	(1,46)
Distributions :	
Total des distributions annuelles	–
Actif net à la clôture de la période	22,40

- 1 Ces renseignements proviennent des états financiers audités de la Société. Aux fins de présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est évaluée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes conformément aux IFRS, tandis que l'évaluation de leur valeur liquidative aux fins des opérations ne nécessite pas de tels ajustements.
- 2 Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission du placement ont été comptabilisés comme une réduction des capitaux propres. L'actif net par part était initialement de 25,00 \$ par part moins les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission de 2,02 \$ par part pour les parts de catégorie A et de 1,14 \$ par part pour les parts de catégorie F.
- 3 L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par part à l'ouverture de la période et l'actif net par part à la clôture de la période.
- 4 Données fournies pour la période du 26 septembre 2025 (date de lancement) au 31 décembre 2025 pour les parts de catégorie A et les parts de catégorie F.

Ratios et données supplémentaires

	31 déc. 2025
Catégorie A	
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	13 602 \$
Nombre de parts en circulation ¹	630 371
Ratio des frais de gestion ²	3,27 %
Ratio des frais d'opération ³	—
Taux de rotation du portefeuille ⁴	—
Valeur liquidative par part ^{1, 5}	21,58 \$

	31 déc. 2025
Catégorie F	
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	8 278 \$
Nombre de parts en circulation ¹	369 556
Ratio des frais de gestion ²	3,27 %
Ratio des frais d'opération ³	—
Taux de rotation du portefeuille ⁴	—
Valeur liquidative par part ^{1, 5}	22,40 \$

1 Données fournies au 31 décembre 2025.

2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

3 Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

4 Le taux de rotation du portefeuille de la Société indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Société négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Société achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par la Société sont élevés au cours de l'exercice, et plus il est possible qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Société.

5 Au 31 décembre 2025, la valeur liquidative établie aux fins des opérations par part était de 20,73 \$ pour la catégorie A et de 21,52 \$ pour la catégorie F.

Rendement passé

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, la Société n'est pas tenue de présenter le « RENDEMENT PASSÉ », qui s'entend du « rendement annuel », puisqu'elle est un émetteur assujetti depuis moins d'un an.

Aperçu du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2025

Répartition du portefeuille

	% de la valeur liquidative
Positions acheteur	
Matières premières	107,9
Total des positions	107,9
Trésorerie	0,1
Autres passifs nets	(8,0)
Total de la valeur liquidative	100,0

Totalité des positions

Émetteur	% de la valeur liquidative
Dolly Varden Silver Corporation	14,8
NeXGold Mining Corporation	14,4
White Gold Corporation	13,5
Fury Gold Mines Limited	11,1
STLLR Gold Inc,	9,4
Tudor Gold Corporation	9,2
Corporation minière Troilus	8,8
Vizsla Copper Corporation	8,0
Canamera Energy Metals Corporation	5,6
Greenridge Exploration Inc.	3,4
Kirkland Lake Discoveries Corporation	2,6
Critical One Energy Inc.	2,1
Independence Gold Corporation	2,0
Sitka Gold Corporation	1,5
Integral Metals Corporation	0,9
Q-Gold Resources Limited	0,6
Trésorerie	0,1
Totalité des positions en pourcentage de la valeur liquidative	108,0

La Société ne détenait aucune position vendeur au 31 décembre 2025.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par la Société. Des mises à jour trimestrielles du portefeuille de placements de la Société sont disponibles sur Internet à www.ninepoint.com.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux associés de

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

(La « Société »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprend l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et l'état du résultat global, l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société et le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions des Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état financier au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux dispositions des IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Toronto (Canada)

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 30 mars 2026

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

État de la situation financière

Au 31 décembre

2025

\$

Actifs

Actifs courants

Placements (notes 3 et 5) 23 601 822

Trésorerie 32 188

Total des actifs 23 634 010

Passifs

Passifs courants

Charges à payer 55 884

Emprunt (note 7) 1 698 739

Total des passifs 1 754 623

Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société 21 879 387

Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par catégorie

Catégorie A 13 601 742

Catégorie F 8 277 645

Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par catégorie par part (note 3)

Catégorie A 21,58

Catégorie F 22,40

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership
par le conseil d'administration de Ninepoint 2019 Corporation à titre de commandité



John Wilson
ADMINISTRATEUR



James Fox
ADMINISTRATEUR

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

État du résultat global

Pour la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025

2025

\$

Produits	
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(1 224 018)
Total des produits (pertes)	(1 224 018)

Charges (notes 10 et 11)	
Frais de gestion	124 948
Honoraires d'audit	25 844
Charges d'intérêts et frais bancaires	19 904
Frais d'administration	18 293
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts	4 829
Droits de dépôt	3 081
Droits de garde	2 513
Honoraires juridiques	1 324
Total des charges	200 736
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	(1 424 754)

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation par catégorie	
Catégorie A	(885 732)
Catégorie F	(539 022)

Nombre moyen pondéré de parts de la Société	
Catégorie A	630 371
Catégorie F	369 556

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation par catégorie par part (note 3)	
Catégorie A	(1,41)
Catégorie F	(1,46)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société

Pour la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025

2025

\$

Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société à l'ouverture de la période

Catégorie A	-
Catégorie F	-
	-

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation

Catégorie A	(885 732)
Catégorie F	(539 022)
	(1 424 754)

Opérations sur parts de la Société (note 9)

Produit de l'émission de parts de la Société

Catégorie A	15 759 275
Catégorie F	9 238 900
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	
Catégorie A	(1 271 801)
Catégorie F	(422 233)
	23 304 141

Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société

Catégorie A	13 601 742
Catégorie F	8 277 645
	21 879 387

Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société à la clôture de la période

Catégorie A	13 601 742
Catégorie F	8 277 645
	21 879 387

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société *(suite)*

Pour la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025

2025

Parts à l'ouverture de la période

Catégorie A	-
Catégorie F	-
	-

Opérations sur parts de la Société *(note 9)*

Émission de parts de la Société	
Catégorie A	630 371
Catégorie F	369 556
	999 927

Parts à la clôture de la période

Catégorie A	630 371
Catégorie F	369 556
	999 927

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Tableau des flux de trésorerie

Pour la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025

2025

\$

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	(1 424 754)
Ajustements :	
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	1 224 018
Achats de placements	(24 825 840)
Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs	1 754 623
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(23 271 953)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Produit de l'émission de parts de la Société	24 998 175
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	(1 694 034)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	23 304 141

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	32 188
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de la période	-
Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de la période	32 188

Information supplémentaire*

Intérêts payés	19 904
----------------	--------

*L'information fournie se rapporte aux activités d'exploitation du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2025

		Date de restriction/expiration	Coût moyen	Juste valeur
			\$	\$
	TITRES DE PARTICIPATION [103,95 %]			
ACTIONS	MATIÈRES PREMIÈRES [103,95 %]			
1 500 000	Canamera Energy Metals Corporation	25 mars 2026*	840 000	920 400
500 000	Critical One Energy Inc.	22 févr. 2026*	500 000	453 393
562 300	Dolly Varden Silver Corporation	24 févr. 2026*	4 554 630	3 250 095
3 000 000	Fury Gold Mines Limited		3 000 000	2 430 000
1 429 000	Greenridge Exploration Inc.	23 avr. 2026*	500 006	502 112
4 400 000	Independence Gold Corporation	20 avr. 2026*	484 000	428 120
525 000	Integral Metals Corporation	8 mars 2026*	498 698	152 973
2 000 000	Kirkland Lake Discoveries Corporation	23 févr. 2026*	600 000	578 400
1 870 000	NeXGold Mining Corporation	2 mars 2026*	2 954 600	3 157 358
570 000	Q-Gold Resources Limited	23 avr. 2026*	199 500	131 670
365 000	Sitka Gold Corporation	6 mars 2026*	500 050	338 708
1 299 000	STLLR Gold Inc.	16 févr. 2026*	2 000 460	2 051 026
1 265 000	Corporation minière Troilus	22 févr. 2026*	1 998 700	1 915 876
2 100 000	Tudor Gold Corporation	4 avr. 2026*	1 995 000	1 732 192
1 370 968	Vizsla Copper Corporation	5 avr. 2026*	1 700 000	1 746 430
2 500 000	White Gold Corporation	16 févr. 2026*	2 500 000	2 954 433
Total des titres de participation			24 825 644	22 743 186
	BONS DE SOUSCRIPTION [3,92 %]			
ACTIONS	MATIÈRES PREMIÈRES [3,92 %]			
750 000	Canamera Energy Metals Corporation	25 mars 2026*, 24 nov. 2028	-	306 743
1 429 000	Greenridge Exploration Inc.	23 avr. 2026*, 22 déc. 2027	143	235 985
525 000	Integral Metals Corporation	8 mars 2026*, 7 nov. 2027	53	38 666
1 050 000	Tudor Gold Corporation	4 avr. 2026*, 3 déc. 2027	-	277 242
Total des bons de souscription			196	858 636
Total des placements [107,87 %]			24 825 840	23 601 822
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs [-7,87 %]				(1 722 435)
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société [100,00 %]				21 879 387

* Titres dont la revente est limitée jusqu'à la date indiquée.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 31 décembre 2025

Gestion des risques financiers *(note 6)*

Objectif de placement

L'objectif de placement de la Société consiste à permettre aux commanditaires de réaliser une plus-value du capital et de bénéficier d'importants avantages fiscaux en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions accréditives et d'autres titres, s'il y a lieu, d'émetteurs du secteur des ressources dont les activités principales visent : i) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources minières ou ii) certaines activités de production d'énergie susceptibles de générer des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. La Société investira dans des émetteurs du secteur des ressources exerçant des activités au Canada.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 31 décembre 2025. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

L'exposition la plus importante de la Société au risque de marché découle de son placement dans des titres de participation et des bons de souscription. Au 31 décembre 2025, si les cours de ces titres avaient fluctué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société aurait augmenté ou diminué du montant indiqué dans le tableau ci-dessous.

31 décembre 2025	
Incidence	En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société
\$	%
2 360 182	10,79

b) Risque de change

Au 31 décembre 2025, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de change.

c) Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2025, en supposant que le niveau d'endettement demeure le même, une variation de 0,5 % des taux d'intérêt en vigueur entraînerait une augmentation ou une diminution d'environ 8 470 \$ de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société sur une base annuelle.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2025, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration de la Société en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société au 31 décembre 2025.

	31 décembre 2025
	%
Titres de participation	
Matières premières	103,95
Bons de souscription	3,92
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs	(7,87)
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	100,00

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 31 décembre 2025

Évaluations à la juste valeur (note 5)

Au 31 décembre 2025, les actifs et passifs financiers de la Société, qui sont évalués à la juste valeur, ont été classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée dans les tableaux ci-dessous.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	2 430 000	20 313 186	—	22 743 186
Bons de souscription	—	858 636	—	858 636
Total	2 430 000	21 171 822	—	23 601 822

Au cours de la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux.

Facilité d'emprunt (note 7)

Au 31 décembre 2025, l'emprunt en cours était constitué d'un emprunt à taux préférentiel d'un montant en principal (y compris les intérêts à payer) de 1 698 739 \$. Les montants minimum et maximum empruntés au cours de la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	31 décembre 2025	
	Juste valeur	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds
	\$	%
Montant maximum emprunté	1 694 034	7,74
Montant minimum emprunté	1 119 034	5,11

Les charges d'intérêts, y compris les commissions d'attente et les frais bancaires, pour la période allant du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025 se sont élevées à 19 904 \$.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Établissement de la Société

Le 16 septembre 2025, Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership (la « Société ») a été constituée en société en commandite sous le régime des lois de la province d'Ontario. La Société a retenu les services de Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») pour qu'il lui fournisse des services de placement, de gestion et d'administration ainsi que d'autres services. Le commandité de la Société est Ninepoint 2019 Corporation (le « commandité »). Le siège social de la Société est situé au 200, rue Bay, bureau 2700, Toronto (Ontario), M5J 2J1.

Le 26 septembre 2025, la Société a réalisé son premier appel public à l'épargne et la clôture définitive de ce dernier visant 999 927 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 24 998 175 \$. Il s'agit d'une société multiséries qui a été autorisée à émettre deux catégories de parts : la catégorie A et la catégorie F. Les éléments qui différencient les catégories de parts sont les critères d'admissibilité et la structure de frais associée à chacune d'elles.

La Société a l'intention de mettre en œuvre une opération de roulement en organisme de placement collectif au cours de la période allant du 15 janvier 2027 au 28 février 2027, mais si le gestionnaire décide de ne pas procéder à une telle opération, la Société convoquera une assemblée extraordinaire pour examiner une opération de liquidité de rechange (une « liquidité de rechange »), sous réserve d'une approbation par résolution extraordinaire. Si l'opération de roulement en organisme de placement collectif est réalisée, alors, aux termes de la convention de cession, les actifs de la Société seront cédés à la société de placement à capital variable en échange d'actions de l'organisme de placement collectif avec report d'impôt si les choix appropriés sont effectués. Dans le cadre de l'opération de roulement en organisme de placement collectif, la Société sera dissoute et les commanditaires recevront leur quote-part des actions rachetables de l'organisme de placement collectif.

L'état de la situation financière de la Société est en date du 31 décembre 2025. L'état du résultat global, l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société et le tableau des flux de trésorerie de la Société visent la période allant de la date de création de la Société au 31 décembre 2025. L'inventaire du portefeuille de la Société est au 31 décembre 2025.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 11 mars 2026.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, la Société est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables suivies par la Société sont résumées ci-après :

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

La Société classe et évalue les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), selon le modèle économique utilisé par la Société pour gérer les actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les placements, les placements vendus à découvert et les actifs et passifs dérivés de la Société sont classés comme étant à la JVRN et évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global.

Les méthodes comptables utilisées par la Société pour l'évaluation de la juste valeur de leurs placements et de leurs dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les associés, à l'exception de ce qui est indiqué à la note 9. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2025

Les actifs et les passifs financiers à la JVRN sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage liées à l'achat et à la vente de ces titres, sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global. Après la comptabilisation initiale, ces placements sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est déterminée comme suit à la clôture de la période de présentation de l'information financière :

- 1) Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués selon le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.
- 2) Les actions ordinaires de sociétés non cotées en bourse et les bons de souscription qui ne sont pas négociés sur une bourse sont évalués selon les techniques d'évaluation désignées par le gestionnaire. Les titres sujets à restrictions sont évalués d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente la juste valeur.
- 3) Les obligations, les débentures et les autres titres de créance sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus. Les obligations non cotées sont évaluées en utilisant des techniques d'évaluation établies par le gestionnaire.

L'écart entre la juste valeur et le coût des placements représente la plus-value ou la moins-value latente des placements. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués au coût amorti. L'IFRS 9 exige qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAÉRG. La Société tient compte tant des données historiques que des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. L'obligation de la Société à l'égard de l'actif net attribuable aux associés est présentée au prix de rachat.

OPÉRATIONS DE PLACEMENT ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable où l'ordre de vente ou d'achat est exécuté. Les profits et pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés d'après le coût moyen des placements correspondants et sont présentés à l'état du résultat global.

Comme l'indique l'état du résultat global, les revenus d'intérêts aux fins de distribution représentent les intérêts calculés selon le taux d'intérêt nominal comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et tout intérêt sur les soldes de trésorerie; et le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende et présenté avant déduction des retenues d'impôt non remboursables.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS PAR PART

L'actif net attribuable aux porteurs de parts de chaque Société est calculé à chaque date d'évaluation en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par le nombre total de parts de la Société en circulation à cette date.

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS LIÉE À L'EXPLOITATION PAR PART

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux associés liée à l'exploitation par part » dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux associés provenant de l'exploitation, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période, qui est présenté dans l'état du résultat global.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charge et inclus au poste « Coûts de transaction » dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses, ainsi que les taxes et droits de transfert.

HONORAIRES DES PLACEURS POUR COMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION

Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission liés au placement des parts sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune charge d'impôt sur le résultat n'a été inscrite par la Société. Chaque commanditaire devra habituellement inclure dans le calcul de son bénéfice ou de sa perte à des fins fiscales pour une année d'imposition la quote-part lui ayant été attribuée par la Société du bénéfice ou des pertes à des fins fiscales (y compris les gains en capital imposables et les pertes en capital déductibles) de chaque exercice de la Société.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2025

NORMES PUBLIÉES, MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2025 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par la Société aux fins de la préparation des états financiers.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES TITRES NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

La Société peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. En l'absence de données de marché, la Société peut évaluer ses placements au moyen de modèles d'évaluation, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées des instruments financiers. La Société considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Se reporter à la *note 5, Évaluations à la juste valeur*, pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de la Société.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS ET APPLICATION DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la Société, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles économiques de la Société et a conclu que le classement à la JVRN, selon IFRS 9, est le plus approprié pour les instruments financiers de la Société.

5. Évaluations de la juste valeur

La Société utilise une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation de la juste valeur selon les données utilisées pour évaluer ses placements. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 les cours non ajustés auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques;
- Niveau 2 les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (s'appuyant sur peu ou pas d'activité sur les marchés).

Le classement des placements et des dérivés de la Société dans la hiérarchie est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Toutes les évaluations de la juste valeur susmentionnées sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Un titre ou un dérivé évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsqu'il est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs par catégories d'actifs est présenté ci-après :

Les titres de niveau 1 comprennent :

- Les titres de participation évalués au moyen des cours du marché (non ajustés).

Les titres de niveau 2 comprennent :

- Les titres de participation et les bons de souscription qui ne sont pas fréquemment négociés sur des marchés actifs. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée d'après des données de marché observables (p. ex., des opérations sur des titres similaires du même émetteur).

Les titres de niveau 3 comprennent :

- Les placements évalués à l'aide de techniques d'évaluation qui sont fondées sur des données de marché non observables. Ces techniques sont déterminées en fonction de procédures établies par le gestionnaire. Les renseignements quantitatifs concernant les données non observables et la sensibilité associée des mesures de la juste valeur sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Des informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux et un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des titres de niveau 3 figurent également dans les *notes afférentes aux états financiers propres à la Société*.

Pour la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025, la majorité des titres du niveau 2 consistaient en des actions ordinaires acquises par voie de placement privé et assujetties à une période de détention suivant la date de réalisation de l'achat ainsi qu'en des bons de souscription reçus en contrepartie de l'achat de placements privés. À l'expiration de la période de détention des actions ordinaires, les actions deviennent librement négociables et, par conséquent, doivent être transférées du niveau 2 au niveau 1. Les bons de souscription sont classés au niveau 2 jusqu'à ce qu'ils arrivent à expiration, et le titre est alors retiré du solde du niveau 2, ou jusqu'à l'exercice des bons de souscription, moment où ils sont convertis en actions ordinaires de niveau 1. Aucun autre transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des périodes.

6. Gestion des risques financiers

La Société est exposée aux risques associés à sa stratégie de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels elle investit. L'ampleur des risques auxquels la Société est exposée dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans les prospectus de la Société. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion de la Société. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 31 décembre 2025 et regroupe les titres par catégorie d'actifs et par secteur. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2025

RISQUE DE MARCHÉ

Les placements de la Société sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les cours des actions, les taux de change et les taux d'intérêt.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations du cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change). Les placements de la Société sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par la Société se limite à la juste valeur de ces placements. Pour atténuer ce risque, le gestionnaire a recours à une sélection rigoureuse de titres en fonction de paramètres précis et il diversifie le portefeuille de placements.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. La Société peut détenir des titres libellés en devises autres que le dollar canadien. Ces titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Société lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt auxquels les instruments financiers portant intérêt sont assujettis. La plupart des placements de la Société ne portent pas intérêt. La trésorerie et les placements à court terme n'exposent pas la Société à un risque de taux d'intérêt important. En conséquence, les Sociétés ne sont pas assujetties à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La facilité d'emprunt porte intérêt au taux préférentiel et, par conséquent, une augmentation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le montant des intérêts versés aux termes de la facilité d'emprunt.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte attribuable au manquement par une contrepartie à ses obligations. Toutes les opérations effectuées par la Société sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Les achats sont réglés uniquement lorsque le titre a été reçu par le courtier. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations en matière de paiement. La Société investit dans des titres liquides qui se négocient facilement sur un marché actif ou maintiennent un montant en trésorerie suffisant pour financer les charges dans le cours normal des activités. La Société peut, à l'occasion, investir dans des titres non liquides ou faisant l'objet de restrictions, comme des placements privés, des titres émis par des sociétés fermées et des bons de souscription, lesquels sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. De plus, les commanditaires ne peuvent demander le rachat de leurs parts.

À l'exception des emprunts, tous les passifs financiers de la Société sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture de la période. Tous les emprunts détenus par la Société viennent à échéance à la date à laquelle la Société est liquidée aux termes d'une opération de roulement en organisme de placement collectif.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des positions en instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité.

RISQUE GÉOPOLITIQUE

La valeur des placements de la Société peut fluctuer en raison de changements dans la situation économique et politique et la conjoncture des marchés, de fluctuations des taux d'intérêt, de problèmes de santé publique, des risques et conflits géopolitiques, de catastrophes naturelles ou environnementales, et de nouveaux événements propres aux entreprises touchant les titres détenus par la Société. Ces facteurs peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, avoir une incidence sur certains secteurs et se répercuter sur les marchés des capitaux internationaux et les émetteurs dans lesquels la Société investit. L'aggravation des conflits entre certains pays pourrait continuer d'accroître l'incertitude et la volatilité des marchés financiers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'économie de ces pays, y compris la valeur et la liquidité de leurs titres. Le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer le rendement du portefeuille et de prendre des décisions de placement qui correspondent bien au mandat de la Société et aux intérêts des commanditaires.

7. Facilité d'emprunt

La Société a conclu une facilité d'emprunt (la « facilité d'emprunt ») avec une banque à charte canadienne, à un taux variable composé du taux préférentiel majoré de 0,50 %, calculé mensuellement, cumulé quotidiennement et payable a) mensuellement à terme échu et b) à la date à laquelle l'emprunt à taux préférentiel devient exigible et payable, ou est remboursé par anticipation, dans chaque cas en fonction du nombre réel de jours écoulés ou de l'exercice, selon le cas. La facilité d'emprunt sera utilisée pour financer les honoraires des placeurs pour compte, les frais du placement et les frais courants de la Société, y compris les frais de gestion. La Société pourra emprunter un montant en principal allant jusqu'à 10 % du produit brut du placement. L'obligation qui incombe à la Société aux termes de la facilité d'emprunt est garantie par une mise en gage de l'actif détenu par la Société. Avant la première des dates suivantes : a) la dissolution de la Société, b) la date où une opération de liquidité de rechange est réalisée et c) la date d'échéance de la facilité d'emprunt, soit le 28 février 2027, tous les montants en cours aux termes de la facilité d'emprunt, y compris l'intérêt couru sur ces montants, devront être remboursés en totalité. Le ratio maximal du levier financier auquel la Société peut être exposée en tout temps en vertu de la facilité d'emprunt est de 1,33:1 (total des positions acheteur, y compris les positions à effet de levier, majoré du total des positions vendeur et divisé par l'actif net de la Société). L'exposition totale maximale aux emprunts, aux ventes à découvert et aux dérivés visés que peut avoir la Société, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative, est de 33,34 %. Certaines clauses restrictives s'appliquent et si elles ne sont pas respectées ou ne font pas l'objet d'une renonciation, elles exigent le paiement immédiat de l'intérêt couru et du principal total dû. Les principales clauses restrictives comprennent notamment le maintien d'un ratio minimum a) de l'actif net sur la dette de 4:1 et b) du total de la trésorerie et des actifs liquides sur la dette de 3:1. Au 31 décembre 2025, la Société ne respectait pas les clauses restrictives de la facilité d'emprunt, mais avait exercé son droit à ce que cette exigence soit levée pour une période pouvant aller jusqu'à quatre mois consécutifs. En février 2026, ce manquement a été corrigé dans le délai de la période de correction autorisée de quatre mois.

8. Attributions aux associés

Sous réserve de l'attribution de la prime de rendement, une tranche de 99,99 % du résultat net ou de la perte nette de la Société sera attribuée au prorata parmi les commanditaires qui sont des porteurs de parts le dernier jour ouvrable de chaque exercice, et une tranche de 0,01 % du résultat net ou de la perte nette de la Société sera attribuée au commandité. Si l'attribution de la prime de rendement est payable, le commandité se verra attribuer un montant du résultat net de la Société correspondant à ce résultat net ou à l'attribution de la prime de rendement si ce montant est inférieur (et il devra payer l'impôt connexe), et l'autre portion du résultat net sera attribuée aux commanditaires et au commandité tel qu'il est décrit ci-dessus. À la dissolution de la Société, le commandité aura droit au montant de l'attribution de la prime de rendement, s'il y a lieu, et les commanditaires auront droit à 99,99 % du reliquat des actifs de la Société qui sera attribué au commanditaire en fonction de la valeur liquidative attribuable à la catégorie de parts applicable et du nombre de parts de cette catégorie détenues par le commanditaire, et le commandité aura droit à 0,01 % de ce reliquat des actifs.

Le commandité aura droit à une distribution sur les biens de la Société à la date de l'attribution de la prime de rendement (au sens indiqué dans le prospectus de la Société) (l'« attribution de la prime de rendement ») d'un montant équivalant au nombre de parts en circulation à la date de l'attribution de la prime de rendement de la catégorie visée multiplié par 20 % du montant par lequel la valeur liquidative par part à la date de l'attribution de la prime de rendement (après exclusion de l'incidence des distributions, le cas échéant) i) de toute part de catégorie A excède 26,50 \$ ou ii) de toute part de catégorie F excède 27,48 \$.

Le montant de l'attribution de la prime de rendement sera calculé à la date d'attribution de la prime de rendement et versé dès que possible par la suite. Ce montant sera versé en trésorerie avant la cession des actifs de la Société en commandite à l'organisme de placement collectif désigné en vertu de l'opération de roulement en OPC ou si les actifs de la Société en commandite ne font pas l'objet d'une cession à l'organisme de placement collectif désigné, avant la dissolution de la Société en commandite. Aucune prime de rendement n'a été attribuée pour la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025.

9. Capitaux propres et gestion du capital

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité de parts de Société. Chaque part de Société assujettit son porteur aux mêmes obligations qu'un porteur de toute autre part et lui accorde les mêmes droits, y compris le droit de voter à toutes les assemblées des commanditaires et de participer à parts égales aux distributions effectuées par la Société. La Société est un fonds à durée de vie limitée et la part sociale de Société correspond à une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre instrument financier. Par conséquent, les parts de Société sont classées en tant que passifs financiers.

Les commanditaires ne peuvent demander le rachat de leurs parts de Société.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2025

GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société est représenté par l'actif net de la Société et il est composé des parts émises de la Société, déduction faite des honoraires des placeurs pour compte et des frais d'émission, ainsi que des résultats non distribués (déficit). Le gestionnaire se sert du capital conformément aux objectifs, aux stratégies et aux restrictions de placement de la Société, tels qu'ils sont définis dans les prospectus de la Société. La Société n'a pas à satisfaire à des exigences externes en matière de capital.

ÉVALUATION DES PARTS DE SOCIÉTÉ

Aux fins de présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est évaluée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes conformément aux IFRS, tandis que l'évaluation de leur valeur liquidative aux fins des opérations ne nécessite pas de tels ajustements. Le tableau qui suit présente une comparaison entre la valeur liquidative établie aux fins des opérations par part et l'actif net par part présenté dans les états financiers au 31 décembre 2025.

Fonds	Série	31 décembre 2025	
		Valeur liquidative établie aux fins des opérations par part	Actif net par part présenté dans les états financiers
Ninepoint 2025 Flow-Through Limited Partnership	Catégorie A	20,73 \$	21,58 \$
Ninepoint 2025 Flow-Through Limited Partnership	Catégorie F	21,52 \$	22,40 \$

10. Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

En contrepartie des services du gestionnaire et conformément aux modalités de la convention de gestion, la Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 2 % de leur valeur liquidative, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

ATTRIBUTION AUX ASSOCIÉS

Le commandité aura droit à une distribution sur les biens de la Société si certains critères de performance sont atteints. Se reporter à la note 8, *Attributions aux associés*.

11. Charges d'exploitation de la Société

La Société prend en charge tous les frais (y compris les taxes applicables) engagés relativement à son exploitation et à son administration. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). La Société pourra utiliser la facilité d'emprunt pour financer ces frais.

12. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage de la Société sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société, le cas échéant.

13. Comité d'examen indépendant (« CEI »)

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a créé un CEI pour les Sociétés et les autres fonds. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion des Sociétés et d'autres fonds et de faire des recommandations à ce dernier. Chaque fonds ou société en commandite assujetti à la supervision du CEI paie une part au prorata des honoraires des membres du CEI, des coûts et des autres frais relatifs aux activités du CEI. Le CEI remet annuellement des rapports aux commanditaires comme l'exige le Règlement 81-107.

14. Événements postérieurs à la date de clôture

La direction a évalué les événements postérieurs à la date de clôture pour le Fonds jusqu'au 11 mars 2026, date à laquelle les états financiers étaient prêts à être publiés, et a conclu qu'il n'y avait aucun événement postérieur à la date de clôture pertinent pour les informations à fournir dans les états financiers.

Renseignements sur l'entreprise

Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C. P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1
Tél. : 416-362-7172
Sans frais : 1-888-362-7172
Téléc. : 416-628-2397
Courriel : invest@ninepoint.com
Pour obtenir plus de renseignements, visitez
notre site à l'adresse : www.ninepoint.com
Appelez notre service d'information sur les fonds communs de placement pour connaître les cours de
clôture quotidiens : 416-362-7172 ou 1-888-362-7172

Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
EY Tower
100, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 0B3

Conseillers juridiques

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Bay Adelaide Centre, tour Est
22, rue Adelaide Ouest
bureau 3400
Toronto (Ontario) M5H 4E3

Les opinions, estimations et projections (l'« information ») contenues dans le présent rapport sont exclusivement celles de Ninepoint Partners LP et peuvent changer sans préavis. Ninepoint Partners LP déploie tous les efforts nécessaires pour s'assurer que l'information est tirée de sources fiables et exactes. Ninepoint Partners LP décline, cependant, toute responsabilité quant aux pertes ou dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de la présente information. Ninepoint Partners LP n'est pas tenue de mettre à jour l'information contenue aux présentes. Le lecteur ne doit pas considérer l'information contenue dans le présent rapport comme un substitut à son jugement. Ninepoint Partners LP est le gestionnaire de Ninepoint 2025 Short Duration Flow- Through Limited Partnership (la « Société en commandite »). Un placement dans la Société en commandite peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire attentivement le prospectus simplifié avant de faire un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur et rendement fluctuent fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.
